

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC) :

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA (AAC) – DEMANDE N^o 01B68-14-0281

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a besoin de conclure un contrat pour obtenir des données sur les ventes au détail. L'information qui sera obtenue consiste en des données sur les points de vente au détail de fruits et légumes frais en 2013-2014 (segments et catégories de légumes et de fruits frais sélectionnés). Le but du présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) est d'annoncer l'intention du gouvernement d'attribuer un contrat au fournisseur présélectionné suivant :

AC Nielsen Company of Canada Ltd
160, rue McNabb
Markham (Ontario) L3R 4B8

Dave Smart
Directeur de groupe
Tél. : 905-943-8470
Télec. : 905-475-8357
Courriel : david.smart@nielsen.com

Cependant, avant l'attribution d'un contrat, le gouvernement donne à d'autres fournisseurs la possibilité de démontrer qu'ils sont en mesure de répondre aux exigences établies dans le préavis en présentant un « énoncé de capacités » au cours de la période d'affichage de 15 jours civils.

Au cours de la période d'affichage de 15 jours civils, si d'autres fournisseurs éventuels soumettent des énoncés de capacités qui répondent aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement entreprendra un processus complet d'appel d'offres au moyen de son service d'appels d'offres électroniques (achatsetventes.gc.ca) ou par des moyens traditionnels, afin d'attribuer le contrat.

Si aucun autre fournisseur ne soumet, au plus tard à la date de clôture, un énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera attribué au fournisseur sélectionné au préalable, ainsi qu'il est précité.

TITRE DU PROJET Rapport sur les ventes au détail de certains segments et catégories de fruits et de légumes frais pour la Division de l'horticulture d'AAC

CONTEXTE

La Division de l'horticulture et des enjeux pan sectoriels d'AAC recueille, analyse et diffuse de l'information commerciale sur les produits horticoles. L'AAC ne collecte toutefois aucune information sur le marché du détail. AC Nielsen est la seule entreprise qui collecte de l'information sur le marché du détail répondant à nos besoins. Cette information est requise pour mener une étude sur la chaîne de valeur et examiner l'évolution des prix le long de la chaîne. Ce rapport est demandé pour une deuxième fois, et puisque AC Nielsen ne conserve des données que pendant deux ans, nous achetons des données recueillies sur deux autres années afin de créer une base de données qui nous permettra de réaliser des analyses des tendances.

L'information demandée à AC Nielsen se rapporte à la période se terminant en décembre 2014. Notre but est d'utiliser cette information dès que possible. Afin de réaliser une analyse qui sera utile pour nos intervenants, il est très important d'obtenir ce service dans les plus brefs délais. L'information sur le marché du détail est un élément essentiel pour analyser les tendances des prix dans la chaîne de valeur,

du prix à la ferme jusqu'au prix payé par le consommateur. Ces données fournissent aux analystes et à l'industrie un bon aperçu de l'évolution des prix dans la chaîne de valeur, facilitent l'élaboration de programmes, aident à soutenir la valeur de production de certains produits à marge élevée par rapport aux produits conventionnels, etc. Elles aident aussi les producteurs canadiens à s'adapter aux changements et influencent les décisions en matière de plantation de l'année suivante. Nous demandons aussi à obtenir d'autres données sur les produits biologiques afin d'évaluer la valeur ajoutée de ce secteur d'activité, les avantages et la rentabilité (prix/marges de profits) pour les producteurs qui songent à délaisser l'agriculture conventionnelle. Les lacunes statistiques sur l'agriculture biologique sont importantes, et nous espérons pouvoir ajouter les données que nous achèterons à nos fonds de données.

Du point de vue commercial, nous utiliserons cette information pour créer notre propre base de données aux fins d'analyse des tendances à venir et aiderons l'industrie à rechercher des façons durables et compétitives de faire des affaires. Nous aimerions ajouter ces données à l'information que nous achetons tous les deux ans.

Le rôle de la Division de l'horticulture et des enjeux pan sectoriels d'AAC consiste à fournir de l'information, du soutien et des analyses aux membres de la chaîne de valeur horticole pour qu'ils puissent prendre des décisions commerciales éclairées. Compte tenu de la compétitivité accrue, de l'évolution des marchés mondiaux et des influences réglementaires et commerciales, il est de plus en plus important d'analyser l'industrie, depuis la ferme jusqu'aux points de vente au détail. Ces données aident également à élaborer la réglementation, les politiques et les programmes gouvernementaux. En l'absence d'information sur le marché du détail, il est impossible d'examiner notamment la demande du marché, la fixation des prix et les ventes. De plus, les producteurs sont incapables d'adapter les pratiques de culture s'ils ne disposent pas de données opportunes sur les produits en demande. Cette information sera très utile pour examiner les produits vendus, leurs prix et les quantités qui transigent par le secteur du commerce de détail.

OBJECTIFS

Les résultats attendus sont les suivants :

- Acheter les « Fresh Track sales estimates (2013-2014) from Grocery Banners and Mass Merchandisers » (estimations d'AC Nielsen Fresh Track en ce qui concerne les ventes des bannières d'épicerie et des magasins de grande surface réalisées en 2013-2014), qui sont les données statistiques les plus récentes sur les ventes au détail des catégories de fruits et de légumes frais vendus dans les épiceries et les magasins de grande surface au Canada.

PORTÉE DES TRAVAUX

AAC demandera à AC Nielsen de préparer un rapport en format Excel contenant de l'information précise sur les ventes au détail de produits horticoles (fruits et légumes). L'entreprise extraira ces données de sa base de données pour produire le rapport. Celui-ci sera présenté en anglais seulement.

AC Nielsen se chargera :

d'extraire l'information commerciale sur les produits horticoles sélectionnés (ventes au détail de divers segments de divers fruits et légumes) pour les régions suivantes :

- Maritimes (ventes regroupées pour la N.-É., le N.-B. et l'Î.-P.-É.)
- Québec
- Ontario
- Manitoba/Saskatchewan (ventes regroupées pour ces deux provinces)
- Alberta
- C.-B.

- Ventes nationales totales – Ventes regroupées pour les régions ci-dessus telles qu’elles sont définies

de mettre en tableaux toutes les données et de les présenter dans un fichier Excel dans des onglets séparés pour chaque groupe de produit sélectionné.

Les données recueillies porteront sur :

- les ventes – valeur en dollars au détail;
- les ventes – kilo équivalent;
- le prix – prix moyen pondéré par kilo;
- le pourcentage de variation des ventes en 2014 par rapport à en 2013.

ÉCHÉANCIER ET PRODUITS LIVRABLES

L’entrepreneur devra fournir les produits livrables suivants, tel que demandé :

L’entreprise Nielsen fournira les données en anglais sous format électronique (les tableaux statistiques seront en format MS Excel et la documentation à l’appui en format MS Word) et comprendra les ventes au détail de fruits et de légumes frais. Les ensembles de données statistiques et le rapport seront livrés à AAC au plus tard le 31 mars 2015.

QUALIFICATIONS ESSENTIELLES MINIMALES

Pour satisfaire aux exigences du contrat, la personne ou l’entreprise doit posséder à tout le moins les qualifications et l’expérience suivantes :

- la personne ou l’entreprise doit être en mesure de fournir une méthodologie de lecture optique au point de vente;
- et la possibilité d’offrir : (1) des estimations de ventes au détail au Canada en 2013-2014 pour des segments ou catégories de fruits et de légumes basées sur les transactions enregistrées aux points de vente au détail, d’un grand ensemble, représentatif à l’échelle nationale, des épicerie, pharmacies et des magasins de grande surface; et (2) par catégorie, le pourcentage de variation des ventes annuelles par rapport à 2013.

EXCEPTION AU RÈGLEMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

L’article 6 de la partie 10.2.1 du *Règlement sur les marchés de l’État* du Conseil du Trésor prévoit quatre exceptions permettant à l’autorité contractante de se soustraire à l’obligation de lancer un appel d’offres. L’exception liée au présent PAC comprend notamment :

d) « Les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise. »

JUSTIFICATION DU CHOIX DU FOURNISSEUR PRÉSÉLECTIONNÉ

Étant donné que les bases de données de Nielsen sont exclusives et créées à partir des transactions enregistrées aux points de vente au détail, Nielsen est le seul à pouvoir offrir des renseignements complets sur les ventes d’aliments au Canada. Ces données ne sont pas offertes par d’autres entreprises, puisque Nielsen détient les droits exclusifs aux données de ventes au détail.

DURÉE DU CONTRAT

Le contrat commencera à la date d’adjudication jusqu’au 31 mars 2015.

ESTIMATION DES COÛTS

Nous avons l'intention d'accorder un contrat de service au fournisseur ci-après à un prix ferme de **26 545,00 \$ (29 995,85 \$ avec les taxes applicables)**.

AC Nielsen
160, rue McNabb
Markham (Ontario) L3R 4B8

CHARGÉ DE PROJET

Le chargé de projet pour le contrat est :

Gayatri Shankarraman
Directrice adjointe, Section des analyses et des renseignements sur les marchés
Agriculture et Agroalimentaire Canada
1341, chemin Baseline, tour 5, 4^e étage
Ottawa (ON) K1A 0C5
Tél. : 613-773-2134 Téléc. : 613-773-0299
Courriel : gayatri.shankarraman@agr.gc.ca

AUTORITÉ CONTRACTANTE :

L'autorité contractante pour le contrat est :

Stephanie Sehn
Agente principale des contrats
Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)
1285, chemin Baseline, tour 3, 5^e étage
Ottawa (ON) K1A 0C5
Tél. : 613-773-0935
Téléc. : 613-773-0966
Courriel : stephanie.sehn@agr.gc.ca

DROIT DES FOURNISSEURS DE SOUMETTRE UN ÉNONCÉ DE CAPACITÉS

Les fournisseurs qui estiment être entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent faire parvenir un énoncé de capacités, par écrit, à la personne-ressource dont le nom figure dans le présent préavis, d'ici la date de clôture du présent préavis.

L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences affichées. L'énoncé de capacités doit être remis à l'autorité contractante avant la date de clôture.

La date et l'heure de clôture pour la présentation des énoncés de capacités est le **6 février 2015, à 12 h (heure de l'Est, heure d'Ottawa)** à l'adresse :

Stephanie Sehn
Agente principale des contrats
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Section de la passation des contrats de services professionnels
1285, chemin Baseline, tour 3, 5^e étage
Ottawa (ON) K1A 0C5
Tél. : 613-773-0935
Téléc. : 613-773-0966
Courriel : stephanie.sehn@agr.gc.ca

Numéro de la demande : PAC n° 01B68-14-0281

Les énoncés de capacités doivent être expédiés par la poste ou par télécopieur, au plus tard à la date de clôture. Les énoncés de capacités reçus dans les délais impartis seront examinés uniquement dans le but de décider d'entreprendre ou non un processus d'appel d'offres complet. L'État se servira des renseignements fournis, aux fins d'évaluation technique, dans le seul but de statuer sur l'enclenchement d'un processus d'appel d'offres complet. Les fournisseurs qui auront présenté un énoncé de capacités seront avisés par écrit de la décision prise par AAC de conclure un contrat sans appel d'offres additionnel.

Si vous avez des questions concernant le présent préavis, veuillez-vous adresser à l'agente des contrats susmentionnée. Veuillez inscrire le numéro de la demande d'AAC (01B68-14-0281), le nom de l'agente des contrats et la date de clôture du PAC en caractères d'imprimerie sur l'enveloppe ou, dans le cas d'une transmission par télécopieur, sur la page couverture.

L'État se réserve le droit de négocier les conditions de tout marché avec les fournisseurs. Les documents peuvent être soumis dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.